

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°4

Date de Publication
11 FEV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
11 FEV. 2019
Date de la convocation
22 janvier 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN,
LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI,
LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN,
MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN
Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX
M. RIVIERE à Mme MATEO

Absents :

Mmes GAWLIK, FOURETS
M. PIANEZZE

Versement d'une partie de la recette issue de la location de la patinoire pendant les fêtes de fin d'année 2018 au profit du Téléthon.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que :

Comme chaque hiver, une patinoire a été installée pendant les fêtes de fin d'année, animation très appréciée des Cassidens et des visiteurs.

La ville perçoit des recettes pour la location des patins et l'utilisation de la patinoire sur la base d'un tarif de 2.50 euros par personne et par séance.

Par ailleurs, la ville de Cassis participe depuis de nombreuses années à l'opération « Téléthon » qui mobilise de nombreux cassidens et notamment les associations. Elle contribue au succès de cette opération de solidarité par la mise à disposition de moyens humains et matériels.

Ainsi, comme les années précédentes et pour s'engager toujours plus, la municipalité souhaite verser une partie des recettes perçues pour l'utilisation de la patinoire.

Il s'agit donc de renouveler cette aide financière en versant la somme de 250 €, prélevée sur les recettes de la patinoire au profit du Téléthon.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser la somme de 250 € au profit du Téléthon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

